



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2020-2587
Demande : Ajout sur l'étiquette d'un produit; nouveaux organismes nuisibles;
nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Fongicide A20259
Numéro d'homologation : 33020
Principes actifs (p.a.) : Difénoconazole et pydiflumétofène
Numéro de document de l'ARLA : 3264980

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette du fongicide A20259 afin d'y inclure les nouvelles cultures (graines sèches de légumineuses et haricots), ainsi que la suppression de la *pourriture noire du pois* sur les pois et les pois de grande culture et de l'*ascochytose du pois* sur les pois chiches.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

L'exposition professionnelle, ainsi que les risques découlant de l'ajout des graines sèches de légumineuses et haricots à l'étiquette du fongicide A20259 ont été évalués. L'extension du profil d'emploi proposée ne devrait pas causer d'exposition professionnelle (à l'application et après l'application) ou occasionnelle supérieure à celle des utilisations homologuées du pydiflumétofène et du difénoconazole. Aucun risque préoccupant ne devrait découler de cette nouvelle utilisation si les travailleurs suivent le mode d'emploi sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise pour étayer l'extension du profil d'emploi du difénoconazole et du pydiflumétofène pour les cultures du sous-groupe 6C sur l'étiquette du fongicide A20259. Dans le cadre de cette requête, on a réévalué les données d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur les haricots secs et les pois secs.

Les résidus de difénoconazole et de pydiflumétofène dans ces cultures aux limites maximales de résidus (LMR) établies ne poseront pas de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Les risques environnementaux associés à l'utilisation du fongicide A20259 sont acceptables si le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Des justifications ainsi que des données sur l'efficacité provenant de 20 essais en champ et d'essai menés en serre au Canada entre 2010 et 2014 ont été présentés pour étayer les allégations d'utilisation figurant sur l'étiquette du fongicide A20259. Le fongicide A20259 n'a pas été testé directement dans tous les essais d'efficacité. Toutefois, les données sur l'efficacité ont démontré les contributions des deux principes actifs utilisés pour formuler le fongicide A20259 contre les maladies énumérées. Les données ont confirmé l'activité du difénoconazole seul contre la pourriture noire et l'antracnose à un niveau d'efficacité relativement faible; cependant, le pydiflumétofène contenu dans le fongicide A20259 permettrait de supprimer la pourriture noire, l'ascochytose et l'antracnose sur les légumineuses revendiquées à la dose précisée. Des justifications scientifiques ont été fournies pour étayer l'extrapolation de certaines allégations d'utilisation parmi les cultures de légumineuses.

L'homologation du fongicide A20259 permettra aux producteurs canadiens de légumineuses de disposer d'un nouveau produit pour lutter contre ces maladies importantes touchant les graines sèches de légumineuses et haricots. Toutes les allégations d'utilisation sont étayées comme présenté.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour étayer les modifications de l'étiquette de produit du fongicide A20259.

Références

**Numéro de
document de
l'ARLA**
3134454

Référence

2020, A20259 Fungicide Value Summary, DACO: 10.1,10.3.1,10.3.2.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9